



Les nouvelles consignes de tri dans les Vosges

DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2021





Patrick Lagarde,
Président d'Évodis

Depuis le 1^{er} janvier, les Vosgiens peuvent désormais déposer 100 % de leurs emballages dans la poubelle de tri. En simplifiant le geste de tri, nous pouvons trier plus, et mieux. Avec cette nouvelle mesure, nous espérons atteindre dans notre département un taux de recyclage des emballages ménagers et papiers de 75% et ainsi poursuivre la démarche d'excellence dans laquelle nous sommes engagés en matière de réduction et de recyclage des déchets.

La mise en œuvre des nouvelles consignes de tri sur tout le territoire vosgien résulte de la forte mobilisation des 9 collectivités adhérentes d'Évodis qui nous ont fait confiance pour assurer le portage de ce projet ambitieux. Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé ensemble sur le déploiement d'un important dispositif technique et les moyens de communications nécessaires pour mettre en œuvre simultanément les nouvelles consignes de tri sur l'ensemble du département des Vosges. Parce que nous croyons plus que jamais en la communication de proximité, un renfort d'équipe d'ambassadeurs du tri composé de 9 personnes en service civique vient compléter les effectifs en place pour accompagner les habitants sur le terrain.

L'ensemble de cette démarche n'aurait pas été possible sans la collaboration de Citeo, dont je tiens à remercier les équipes.

En 2019, 3,6 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclés. Soit l'équivalent de 1,6 million de tonnes de CO₂ évitées sur le territoire français grâce au recyclage des emballages. Je crois aux forces de mobilisation de notre territoire pour aller plus loin.

A vos marques, prêts, triez !



SOMMAIRE

p.4 **EVOLUTION DU TRI ET DES FILIERES DE RECYCLAGE EN FRANCE**

p.4 •La collecte sélective à l'origine du recyclage des déchets ménagers

p.5 •Focus sur l'évolution du tri dans les Vosges

p.8 **LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DANS LES VOSGES**

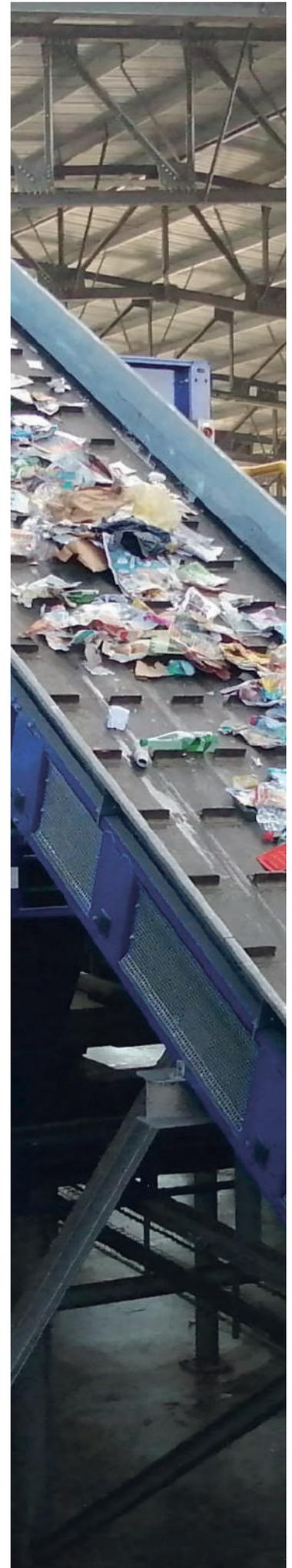
p.8 •Qu'est-ce qui change à partir du 1^{er} janvier 2021 ?

p.10 •Un process de tri adapté

p.11 **UN IMPORTANT DISPOSITIF TECHNIQUE ET DE COMMUNICATION COCONSTRUIT AVEC LES COLLECTIVITES ADHERENTES D'ÉVODIA**

p.11 •La nécessaire adaptation des dispositifs de collecte

p.12 •Une campagne de communication multicanal



EVOLUTION DU TRI ET DES FILIERES DE RECYCLAGE EN FRANCE

La collecte sélective à l'origine du recyclage des déchets ménagers

La collecte sélective voit le jour en France en 1992 avec la loi Royal qui oblige les communes françaises à valoriser et recycler leurs déchets. Dès lors, les habitants peuvent déposer leurs déchets recyclables dans un bac vert pour les emballages en verre et un bac jaune pour les emballages en acier, aluminium, papier carton et bouteilles plastiques.

La même année se créent l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'Eco-Emballages, deux organismes qui permettent à la France de coordonner, faciliter et encourager le recyclage des déchets.

Portées par ces initiatives, des entreprises mettent au point des techniques de recyclage pour ces différents types d'emballages et permettent l'émergence et le développement de filières pérennes et efficaces

Pour autant, en ce qui concerne les emballages plastiques, le choix de recycler principalement le PET (plastique pétrosourcé) a freiné le développement du recyclage de déchets composés d'autres matières plastiques comme les barquettes, les pots ou encore les films plastiques. Cela a également complexifié le geste de tri des habitants en introduisant une exception.

En 2019, 70 % des emballages ménagers ont été recyclés évitant l'émission de 1,6 millions de tonnes de CO₂.

C'est pour ces raisons que Citeo (anciennement Eco-Emballages) décide d'expérimenter la simplification du tri en 2012. Pendant 3 ans, 3,7 millions de Français répartis dans 51 collectivités locales testent de nouvelles consignes de tri, autrement dit le dépôt de tous les emballages ménagers dans le bac jaune.

Les résultats sont très concluants. On comptabilise 4 kg supplémentaires de déchets recyclables /an/ habitant

- dont 2kg de nouveaux emballages en plastique en plus (l'équivalent de 35 000 tonnes en 2019)
- et 2kg de carton, verre, métal, bouteilles et flacons en plastique, historiquement dans les consignes de tri.

Les nouvelles consignes de tri permettent donc de trier plus et mieux, à condition de transformer les process des centres de tri, d'adapter la collecte et de bien communiquer auprès des habitants.

Depuis 2015, la phase de déploiement est lancée et les collectivités «prêtes» à simplifier le tri se portent candidates auprès de Citeo. Si leur dossier répond aux conditions de réussite, Citeo les accompagne techniquement et financièrement dans sa mise en œuvre.

Fin 2020, 33,2 millions de Français peuvent trier tous les emballages. En 2021, plus de 41 millions d'habitants vivront en zone d'extension des consignes de tri.

A terme, cette démarche, organisée par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et soutenue par les acteurs publics (Ministère, Ademe, AMF, Amorce...) vise à faciliter le développement de solutions industrielles de recyclage des plastiques complexes selon la même dynamique que celle initiée en 1992 avec la mise en place de la collecte sélective.

Dans cette perspective, Citeo soutient et finance 30 projets de R&D à hauteur de 7,5 millions d'euros pour développer de nouvelles solutions de recyclage, de réemploi et d'éco-conception afin de réduire la présence des emballages non recyclables.

Citeo soutient la recherche sur le recyclage du polystyrène

Le groupe Total a récemment inauguré une unité de recyclage au sein de son pôle Polymères sur le site de Carling en Moselle pour mener des expérimentations. 110 tonnes d'emballages en PS ont été recyclées en 2018 et servent à la fabrication de produits d'isolation. L'objectif est d'augmenter progressivement la production de matière recyclée et de tester son aptitude au contact alimentaire pour ouvrir des débouchés, de l'emballage vers l'emballage (c'est à dire refaire une barquette avec une barquette).

Focus sur l'évolution du tri dans les Vosges

Les nouvelles consignes de tri dans les Vosges : une idée qui a fait son chemin

2012

Harmonisation des consignes de tri à l'ensemble du département des Vosges

Mars 2019

Vote à l'unanimité (9 collectivités adhérentes d'Évodia + Évodia) en faveur du passage aux nouvelles consignes de tri pour l'ensemble du département des Vosges. Évodia coordonne l'ensemble du travail nécessaire à la constitution du dossier de candidature auprès de Citeo.

Juillet 2019

Dépôt du dossier de candidature grâce à un travail collaboratif entre Evodia et ses collectivités

Décembre 2019

Validation du dossier par Citeo

2021

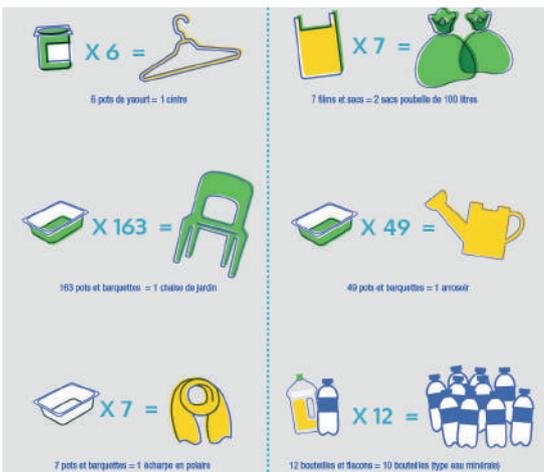
Entrée en vigueur des nouvelles consignes de tri dans le département des Vosges

Des déchets majoritairement valorisés sur le territoire

Le département des Vosges dispose de plusieurs filières industrielles dynamiques et fortement structurées (bois, papier, verre...) intégrant l'ensemble de la chaîne de transformation sur le territoire ; des matières premières jusqu'aux produits finis et au recyclage.

Les industriels Egger (fabrication de panneaux de particules en bois via un process durable), Lucart (recyclage de briques alimentaires pour la fabrication de papier), Norske Skog (papetier à l'initiative de la Green Valley) et Wellmann (recyclage du plastique) constituent quelques-unes des composantes de cet écosystème vertueux. Cette dynamique d'économie circulaire permet de créer plusieurs centaines d'emplois non délocalisables sur le territoire. En effet, sur 138 000 emplois que comptent les Vosges, 2 150 ETP sont liés à la gestion des déchets, toute activité confondue (collecte, transport, traitement, recyclage, valorisation...) dont 626 ETP liés à la gestion des déchets ménagers.*

Maillon organisateur et fédérateur, Évodia fait le lien et coordonne les actions entre chaque partie prenante de la chaîne de valorisation. Ainsi, 71 % des papiers et emballages sont recyclés directement au sein du département.

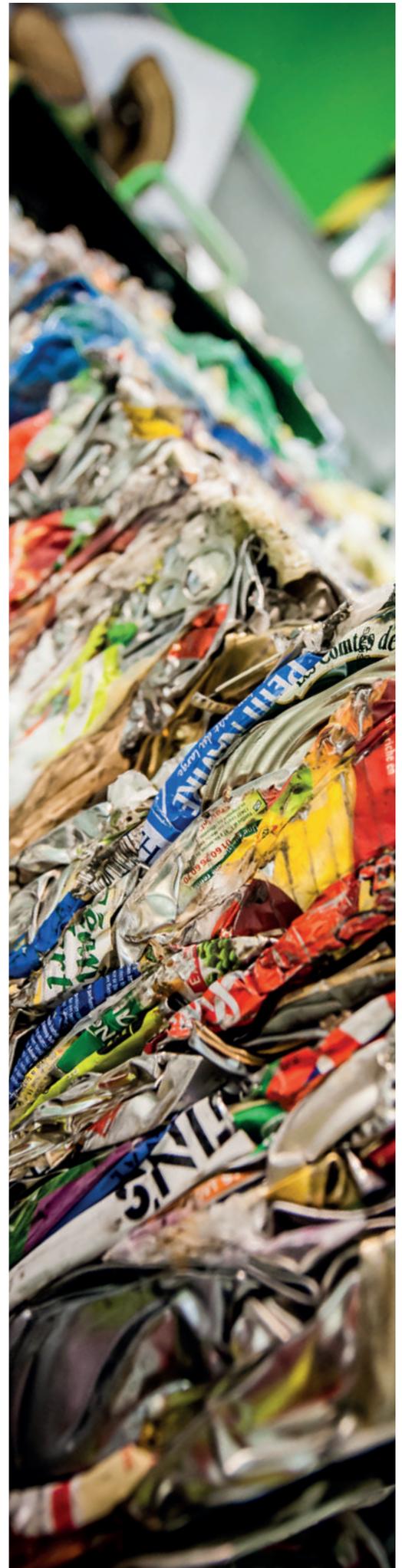


La mise en place des nouvelles consignes doit permettre d'atteindre un taux de recyclage des emballages plastiques de 75%. Ces nouveaux déchets pourront entamer une seconde vie sous différentes formes. A titre d'exemple:

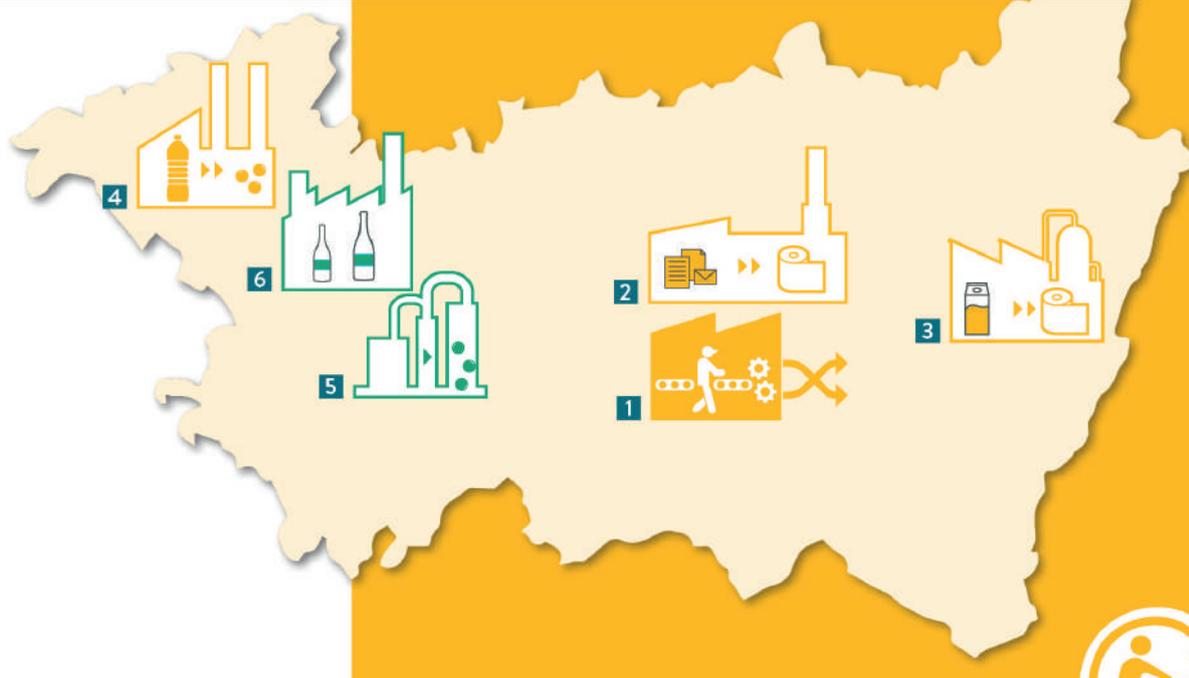
- 6 pots de yaourts seront recyclés en 1 cintre
- 7 films ou sacs plastique deviendront deux sacs poubelles de 100L
- 163 pots ou barquettes seront transformés en une chaise de jardin.

Les nouveaux emballages non recyclables seront quant à eux acheminés jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique Fenix à Rambervillers où l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers sera utilisée pour alimenter le Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

*étude de recensement des emplois générés par son activité menée par Inddigo (cabinet de conseil et d'ingénierie en développement durable) octobre 2017



Usines de valorisation des déchets recyclables



1 CITRAVAL

Chavelot

Centre de tri des papiers et des emballages.

2 NORSKE SKOG GOLBEY

Golbey

1^{er} papetier d'Europe. Tout le papier collecté dans les Vosges y est transformé en papier journal.

3 LUCART

Laval-sur-Vologne

Usine de fabrication de pâte à papier à partir des papiers recyclés. Les briques alimentaires deviennent du papier d'essuyage.

4 WELLMAN NEUFCHÂTEAU INDUSTRIE

Neufchâteau

Usine de recyclage des plastiques. Une partie des flacons plastiques est transformée en matière première secondaire pour l'industrie.

5 SIBELCO Green Solution

Saint-Menge

Centre de tri et de broyage du verre. Le verre est trié par couleur puis broyé pour en faire du calcin.

6 O-I MANUFACTURING FRANCE

Gironcourt-sur-Vraine

Fours verriers. Tout le verre collecté dans les Vosges y est recyclé. Le verre se recycle à l'infini.



71%

DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES

de la collecte sélective
sont **RECYCLÉS**
par des entreprises
vosgiennes.



LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DANS LES VOSGES

Qu'est-ce qui change à partir du 1^{er} janvier 2021 ?

Dès le 1^{er} janvier 2021
100%
des EMBALLAGES
SE TRIENT
dans les Vosges

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux
en PAPIER



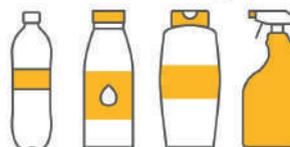
Emballages alimentaires
en CARTON



Conserves & Emballages
en MÉTAL



Bouteilles & Flacons
en PLASTIQUE



BARQUETTES



**BOITES
POTS
TUBES**



**SACS
FILMS
PLASTIQUES**



Conception: Évodia, 11/2020

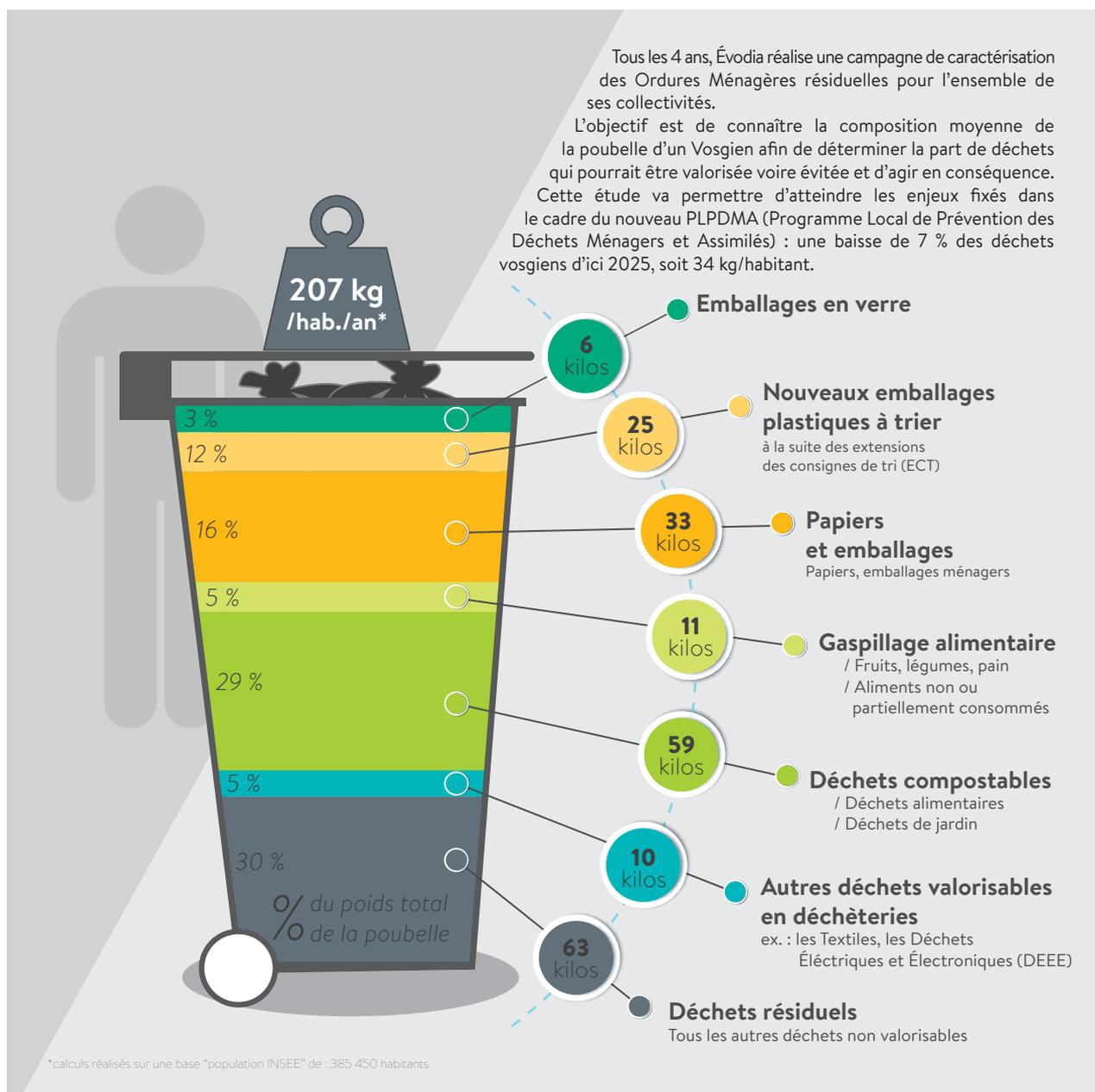
CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Avec Évodia et votre collectivité,
tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

EVODIA
www.evodia.org

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Vosgiens peuvent trier tous les emballages en les déposant dans le conteneur, le sac ou le bac jaune situé à proximité de leur habitation. En plus des emballages en acier, aluminium, papier-carton, bouteilles et flacons en plastiques, ce sont par exemple les pots de yaourts, les barquettes de beurre, de viande, les emballages plastiques de paquets de gâteaux, les films alimentaires, les blisters et sacs plastiques, les pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée qui peuvent désormais y être déposés.

L'objectif est de simplifier le geste de tri afin d'en réduire les erreurs et ainsi accroître la quantité de d'emballages ménagers et papiers collectée. Selon la dernière campagne de caractérisation des Ordures Ménagères menée par Évodia la poubelle grise des Vosgiens contient encore 33 kilos de papier et emballages et 25 kilos de nouveaux emballages plastiques qui pourront désormais aller dans la poubelle jaune.



Un process de tri adapté

En fonction depuis octobre 2019, le centre de recyclage de déchets ménagers de la Maix situé à Chavelot peut recycler jusqu'à 80 000 tonnes de déchets par an issus de la collecte séparative et des activités économiques.

La conception du process a été initialement pensée pour évoluer et permettre de trier les nouveaux emballages issus de l'extension de consigne de tri (les films plastiques, pots et barquettes en plastique et polystyrène).

En parallèle du dossier déposé par Évodia, Citraval (filiale du groupe Schroll), a déposé en juillet 2019 un dossier de candidature auprès de Citeo pour le passage à l'extension des consignes de tri du centre de recyclage de la Maix. En janvier 2020, Citraval était retenu par l'éco organisme.

Les évolutions techniques ont été réalisées en octobre 2020 afin de permettre le tri des nouvelles résines plastiques. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Installation d'un trieur optique supplémentaire pour permettre la séparation et l'extraction des barquettes en plastique clair et les emballages opaques.
- Modification de la programmation de 2 trieurs optiques pour permettre la séparation et l'extraction des barquettes polyéthylène (PE) et polypropylène (PP) et des pots et barquettes en Polystyrène (PS).
- Les films plastiques en PE seront, pour le démarrage de l'extension, triés avec les équipements existants du centre.



Des tests ont été menés durant tout le mois de décembre 2020 pour affiner le réglage des équipements et de l'organisation afin d'obtenir une qualité optimale des matières premières recyclées.

Les agents de valorisation ont été formés pendant un mois sur la ligne de tri plastique pour assurer le contrôle qualité des nouveaux emballages plastiques. Valorplast, repreneur des résines plastiques produites, a été associé aux étapes de validation technique et à la formation des équipes lui permettant ainsi également de s'assurer de la qualité optimale des matières avant évacuation dans les filières de valorisation matières.

Début avril 2021, un crible et un trieur optique supplémentaire viendront compléter les installations pour optimiser l'extraction des films plastiques.

UN IMPORTANT DISPOSITIF TECHNIQUE ET DE COMMUNICATION COCONSTRUIT AVEC LES COLLECTIVITES ADHERENTES D'ÉVODIA

La mise en place des nouvelles consignes de tri dans les Vosges est le fruit d'une mobilisation collective inédite pendant 2 ans des 9 collectivités adhérentes fédérées autour d'Évodia.

Évodia a constitué deux groupes de travail regroupant les élus référents sur l'extension des consignes de tri pour chaque collectivité : le premier dédié à la mise en œuvre technique des nouvelles consignes de tri et le second au dispositif de communication déployé sur l'ensemble du département des Vosges. Ces groupes de travail se sont réunis tous les mois.

La nécessaire adaptation des dispositifs de collecte

Afin de permettre aux Vosgiens de déposer tous les emballages dans le bac jaune, les 9 collectivités ont dû adapter leurs dispositifs de collecte pour récupérer ces nouveaux déchets. Cela se traduit par exemples par :

- L'augmentation du volume de sacs jaune à distribuer : c'est le cas pour la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges
- L'investissement dans des bennes ou camions compacteur afin d'absorber le surplus de volume lié à la collecte sélective (Sicotral & CC Ballons des Hautes Vosges)
- L'augmentation du nombre de points de collecte (CC Ballons des Hautes Vosges)

Évodia a mandaté un bureau d'études dès la constitution du dossier de candidature auprès de Citeo afin d'accompagner les 9 collectivités dans le recueil et l'analyse des indicateurs de suivi retenus pour se préparer à la mise en place des consignes de tri. Cette collaboration va perdurer tout au long du premier semestre 2021 afin de rendre compte des bilans et observations de terrain à Citeo.



Une campagne de communication multicanal

Afin de garantir une communication homogène sur l'ensemble du territoire, un groupe de travail dédié a été mis en place. Composé d'un référent par territoire, il s'est réuni de façon mensuelle pendant deux ans afin de travailler au déploiement des messages associés à la mise en place des nouvelles consignes de tri. Il en résulte un dispositif de communication multicanal porté par Évodia et déployé depuis le 04 janvier 2020 autour des axes suivants :

- **L'information directe aux habitants** : un courrier d'information accompagné d'un guide du tri est envoyé aux habitants depuis le 4 janvier 2021.
- **Une campagne d'affichage dédiée** : plusieurs affiches de sensibilisation sont déployées sur l'ensemble du territoire. La campagne s'articule d'abord autour du message (100% des emballages se trient dans les Vosges) puis sur l'usager et un déchet associé.
- **Des spots dans les radios et TV locales**
- **Une campagne de communication digitale** : Les réseaux sociaux et le site internet d'Évodia appuient la diffusion de cette campagne de communication. Les supports de communication des collectivités adhérentes sont également mobilisés.
- **Le renouvellement de la signalétique sur les points d'apport volontaire courant janvier**
- **La formation d'une brigade d'ambassadeurs sur le terrain** : Évodia et ses 9 collectivités adhérentes comptent actuellement 17 ambassadeurs de tri qui sensibilisent les publics (scolaires, grand public, publics spécialisés) aux gestes de tri. Mais ils ne sont pas assez nombreux pour accompagner l'extension des consignes de tri auprès de l'ensemble de la population. **C'est pourquoi 9 agents supplémentaires vont être recrutés en mission de service civique en partenariat avec la ligue de l'enseignement pour renforcer la brigade existante.**

Résolution n°1
Dès le 1^{er} janvier

100% des EMBALLAGES SE TRIENT
dans les Vosges

SAC JAUNE

CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org

Résolution n°1
Dès le 1^{er} janvier

100% des EMBALLAGES SE TRIENT
dans les Vosges

POUBELLE DE TRI

CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org

Résolution n°1
Dès le 1^{er} janvier

100% des EMBALLAGES SE TRIENT
dans les Vosges

CONTENEUR DE COLLECTE

CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org

Résolution n°2

**Ma barquette, je la trie.
OK les grands ?!**

À TRIER

CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org

Résolution n°3

**Yes* ! Nos barquettes,
on les trie !**

À TRIER

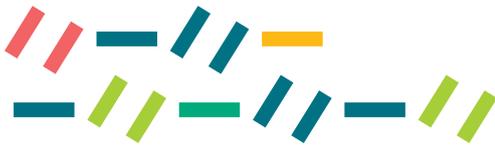
CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org

Résolution n°6

**Parfait ! Ma barquette,
je la trie !**

À TRIER

CITEO Quotient écologique des produits de la vie quotidienne [Suivez le guide du tri sur evodia.org](http://www.evodia.org) **EVODIA** www.evodia.org



À propos d'Evodia

Évodia, l'acteur vosgien de la gestion des déchets, est né en 1992 de la volonté de simplifier, de mutualiser et d'optimiser la gestion des ordures ménagères sur le département des Vosges. Il assure les missions de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire vosgien, tout en menant de front des actions de prévention et de sensibilisation pour réduire les déchets à la source.

À propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 70% des emballages ménagers et 57,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

À propos de Citraval

Citraval est la filiale Lorraine du groupe SCHROLL. Le groupe SCHROLL, est un spécialiste reconnu dans le recyclage au travers de plusieurs filiales réparties sur plus de 20 sites en Alsace, en Lorraine et sur le territoire de Belfort avec plus de 560 collaborateurs.

La société Citraval avec ses 115 collaborateurs opère en Lorraine à partir de 5 sites, Sarralstroff, Betting, Rombas, Bois de haye, et Chavelot, son siège se trouve à Rombas. Citraval s'est installé en 2012 sur un site à Chavelot, propriété du groupe, pour y développer ses activités de recyclage. Depuis ce moment, l'entreprise a investi et continue à investir sur le département des Vosges afin de compléter son maillage en Lorraine en proposant des modes de collecte et de recyclage innovants.

